EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°184

OBJET : CONVENTION TRIENNALE AVEC MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA LOIRE

Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme, de la culture et de la communication explique qu'une convention vient préciser les conditions d'octroi de l'aide technique et financière du Département de la Loire, à travers les missions de sa médiathèque départementale, à Charlieu-Belmont Communauté, pour le fonctionnement de sa bibliothèque-médiathèque de catégorie 1.

Niveau de contractualisation :
- horaires d'ouverture 21 heures 30
- superficie du local, local dédié spécifique *(sauf convention dépôt)* 450 m² de surface utile
- budget d'acquisition 15 500 euros pour l'acquisition d'imprimés et 3 500 euros pour les documents audio-visuel, sur une base de 7 000 habitants
- personnel formé poursuite des engagements sur l'offre de formation MDL, CNFPT…

A noter, sont prévues par la médiathèque départementale :
- 6 visites sur place, à la médiathèque, sur rendez-vous, pour des renouvellements partiels de livres, cd audio, dvd vidéo, limités à 600 documents, livraison par la médiathèque départementale.
- acheminement, 8 à 10 fois par an, de 50 réservations maximum, par navette légère
- des échanges partiels, sur rendez-vous, au cours de deux demi-journées banalisées par mois.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer une convention triennale avec la Médiathèque Départementale de la Loire.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....22.DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20151222-N2015-184-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°185

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DU BRIONNAIS

Par courrier en date du 10 Novembre 2015, la SARL Traiteur Millet, a demandé à poser une option foncière sur un terrain d'environ 5 231 m² situé sur la Zone d'Activités Intercommunale du Brionnais à Charlieu.
Par délibération en date du 30 Mai 2013, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains desservis situés sur la Zone d'Activités Intercommunale du Brionnais à Charlieu à 15 € HT/m².

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le principe de la vente à la SARL Traiteur Millet, d'une parcelle située sur la Zone d'Activités Intercommunale du Brionnais à Charlieu et dont la surface provisoire est de 5 231 m². La surface exacte du terrain ainsi que le statut juridique de l'acquéreur seront précisés dès que l'étude du projet de la SARL Traiteur Millet aura avancé.
- Fixe le prix de vente à 15 € H.T/m²,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités et que le permis de construire sera soumis à l'avis de l'Architecte Paysagiste afin de respecter les exigences du Conseil Départemental concernant la labellisation de la Zone d'Activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 22 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes,
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035892-20151222-N2015-185-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°186

OBJET : TARIFS 2016 REDEVANCE GENERALE INCITATIVE – PAYS DE CHARLIEU

Vu les compétences exercées par la Communauté de Communes,
Vu l'article L 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales

M Henri GROSDENIS informe le Conseil Communautaire de l'exécution budgétaire du budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu et précise que l'excédent de fonctionnement constaté fin 2014 a été entamé malgré la hausse des tarifs appliquée en 2015. Toutefois, compte tenu des économies escomptées sur la collecte des ordures ménagères suite au nouveau marché et sur la reprise en régie de la facturation en 2017, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2016.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Dit que le règlement de la redevance demeure inchangé (hors annexe financière).
- Valide l'annexe financière du règlement de la redevance, fixant le maintien des tarifs de la redevance générale incitative applicable et exigible pour perception à compter du 1er janvier 2016.
- Dit que les recettes sont prévues au budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....22 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20151222-N2015-186-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

République Française –Département de la Loire 2015-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°187

OBJET : TARIFS REDEVANCE DECHETS MENAGERS 2016 CANTON DE BELMONT DE LA LOIRE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que pour l'année 2015, le montant de la redevance était de 152 € par foyer et 10,15 € par lit ou place selon la capacité d'accueil de l'établissement, le budget déchets ménagers et assimilés canton de Belmont de la Loire devant s'équilibrer en dépenses et en recettes. Afin d'assurer un équilibre du budget annexe déchets ménagers Canton de Belmont, il y a lieu de maintenir les tarifs pour 2016.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Fixe le montant de la redevance déchets ménagers pour le canton de Belmont de la Loire qui s'élève à 152 € par foyer pour l'année 2016.
- Fixe le montant de la redevance déchets ménagers pour les établissements publics d'accueil du canton de Belmont de la Loire à 10,15 € par place d'accueil pour l'année 2016.
- Rappelle que les tarifs ci-dessus validés s'appliquent aux usagers des neuf communes du canton de Belmont de la Loire et que les recettes sont prévues au budget annexe déchets ménagers Canton de Belmont de la Loire.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....22 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151222-N2015-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

CF MES DOCS/CCCH/DELIB 2015-187

République Française –Département de la Loire 2015-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°188

OBJET : REDEVANCE VALORISATION DES BOUES 2016

M. le Président rappelle que les tarifs ont été revus en février 2015 à la baisse. Une projection de l'exécution budgétaire jusqu'au 31/12/2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement. Dans l'attente des résultats de la consultation pour le transport des boues et la gestion de l'unité de traitement il y a lieu de reconduire les tarifs.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 32 pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Reconduit la part fixe à 9,10 € et la part variable à 0,1929 € pour l'année 2016.
- Dit que les recettes sont à affecter au budget annexe traitement des boues.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....22 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151222-N2015-188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°189

OBJET : VOTE DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2016

Monsieur le Président propose la reconduite des tarifs des différents contrôles pour l'année à venir.

Pour mémoire les tarifs 2015 :

Type d'installation	Type de contrôle	Coût unitaire
Neuve et à réhabiliter	Contrôle de conception/implantation	110 €
	Contrôle de bonne exécution	57 €
	Contre-visite de bonne exécution	57 €
Existante	Diagnostic de bon fonctionnement	94 €
	Contrôle périodique	94 €
	Diagnostic de mutation (vente)	94 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 33 pour et une abstention, le Conseil Communautaire,

- Reconduit les montants de redevance tels que prévus dans le règlement de service afin d'assurer une équité entre les redevables pour l'année 2016.
- Dit que les recettes sont affectées au budget annexe SPANC

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....22 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-244200362-20151222-N2015-189-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

CR-MES DOCS CCCH DELIB 2015-189

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°190

OBJET : CONTRAT BORDS DE LOIRE : FINANCEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN 2016

Afin de permettre un financement du poste occupé par Monsieur François PARET, technicien de rivières à Charlieu-Belmont Communauté sur l'année 2016, il est préconisé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour solliciter 50 % sur un mi-temps de l'agent afin d'assurer la préparation du futur programme Bords de Loire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à solliciter le financement décrit plus haut auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....23 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes,

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151223-N2015-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015
Publication : 23/12/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°191

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VEHICULE EXPERT

Un projet de convention est présenté au Conseil Communautaire, il a pour objet la mise à disposition du véhicule 9 places de la Communauté de Communes, pour des sorties ponctuelles organisées par une structure d'accueil enfance ou jeunesse financée par la Communauté de Communes.
Le montant de la mise à disposition est évalué à :

- 0,32 € du km
- 0,10 € du km pour l'amortissement du véhicule
- 1,35 € par litre pour une consommation de 7 litres pour 100 km pour le carburant

Une facture annuelle est établie par la Communauté de Communes.
Si la structure met du carburant dans le véhicule, le montant est déduit de la facture sur présentation d'un justificatif.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 33 pour et une abstention, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à conventionner avec les structures demandeuses et ce à titre d'expérimentation sur 2016 sur la base de la convention type.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....22.DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151222-N2015-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

CR MES DOCS\CCH\DELIB\2015-191

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°192

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL, DE LA LUDOTHEQUE ET DES ACCUEILS JEUNES 2016

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de revoir la grille des tarifs de l'accueil de loisirs intercommunal pour 2016 pour ajuster le coût du repas au tarif réel.
La grille tarifaire proposée est la suivante :

Au 1er janvier 2016 :

ACCUEIL DE LOISIRS 3-11 ans

♦ Vacances scolaires

Quotient Familial	Tarif par tranche à la demi-heure	Temps d'accueil 7h30-9h00 ou 17h00-18h30 soit 1h30	Temps d'activité 9h00-12h00 ou 14h00-17h00 soit 3h00	Temps d'accueil 11h30-13h00 ou 12h30-14h00 soit 1h30	Temps du repas 12h – 14h00	Journée avec repas soit 11h00
Inférieur à 400 €	0,14 €	0,42 €	0,84 €	0,42 €	4,09 €	6,61 €
De 401 à 700 €	0,17 €	0,51 €	1,02 €	0,51 €	4,09 €	7,15 €
De 701 à 850 €	0,33 €	0,99 €	1,98 €	0,99 €	4,09 €	10,03 €
De 851 à 990 €	0,37 €	1,11 €	2,22 €	1,11 €	4,09 €	10,75 €
Au-delà de 990 €	0,40 €	1,20 €	2,40 €	1,20 €	4,09 €	11,29 €

♦ Mercredis

Quotient Familial	Tarif par tranche à la demi-heure	Temps d'accueil 12h30-14h00 soit 1h30	Temps du repas 11h30 - 14h00	Temps d'activité 14h00-17h00 soit 3h00	Temps d'accueil 17h00-18h30 soit 1h30	Repas après-midi et accueil du soir soit 7h00
Inférieur à 400 €	0,14 €	0,42 €	4,09 €	0,84 €	0,42 €	5,35 €
De 401 à 700 €	0,17 €	0,51 €	4,09 €	1,02 €	0,51 €	5,62 €
De 701 à 850 €	0,33 €	0,99 €	4,09 €	1,98 €	0,99 €	7,06 €
De 851 à 990 €	0,37 €	1,11 €	4,09 €	2,22 €	1,11 €	7,42 €
Au-delà de 990 €	0,40 €	1,20 €	4,09 €	2,40 €	1,20 €	7,69 €

Moins 20 % à partir du 2ème enfant sur le montant de ses activités.
Supplément de 15 % pour les familles extérieures à la Communauté de Communes sauf si au moins un des deux parents travaillent sur le canton.
Possibilité de régler par chèques vacances, chèque emploi service universel (CESU).
Participation minimum de 0,50 € par demi-journée.

ACTIVITES PASSERELLES ET SPECIFIQUES

Prix moyen fixé en fonction de l'activité à moduler selon les tranches et pourcentage de quotient familial.

Quotient Familial	Pourcentage
Inférieur à 400 €	80 %
De 401 à 700 €	84 %
De 701 à 850 €	92 %
De 851 à 990 €	105 %
Au-delà de 990 €	115 %

ACCUEIL DE LOISIRS 12-17 ANS

Déclaration mercredis, périscolaire, week-end et vacances.

Prix moyen fixé en fonction de l'activité à moduler selon les tranches et pourcentage de quotient familial.

Quotient Familial	Pourcentage
Inférieur à 400 €	80 %
De 401 à 700 €	84 %
De 701 à 850 €	92 %
De 851 à 990 €	105 %
Au-delà de 990 €	115 %

Possibilité de régler par chèques vacances, chèque emploi service universel (CESU).

TARIF LUDOTHEQUE

25 € annuel par structure.

ACTIVITES EXCEPTIONNELLES – Accueil de loisirs 3-11 ans et 12-17 ans

Un tarif unique peut être proposé dans le cas d'une activité organisée avec d'autres structures du territoire.

TARIF SEJOURS

Le tarif est fixé en fonction du séjour à moduler selon les tranches et pourcentage de quotient familial.

Quotient Familial	Pourcentage
Inférieur à 400 €	80 %
De 401 à 700 €	84 %
De 701 à 850 €	92 %
De 851 à 990 €	105 %
Au-delà de 990 €	115 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Retient les tarifs 2016 de l'accueil de loisirs intercommunal 3-11 ans et ados, le tarif de ludothèque et le tarif des séjours et l'accueil jeunes ainsi que les aides pour les familles tels que proposés par la commission enfance jeunesse et indiqués ci-dessus.
- Valide le règlement intérieur de la ludothèque.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....23 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151223-N2015-192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015
Publication : 23/12/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°193

OBJET : CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCAUX – ELLIPPS

Mme la Vice-Présidente en charge du lien social informe le conseil que les travaux d'aménagement de la maison des services à Charlieu s'achèvent. Ainsi il y a lieu de prévoir la signature de convention d'occupation des locaux avec les différents organismes partenaires notamment Ellipps. Le projet de convention est examiné par le Conseil Communautaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 33 pour et une abstention, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer une convention avec Ellipps.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....22 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151222-N2015-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

République Française –Département de la Loire 2015-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°194

OBJET : VOTE DES TARIFS 2016 DE L'ESPACE CYBER

M. le Vice-président en charge du tourisme, de la culture et de la communication propose les tarifs pour 2016 comme suit :

Offre de service	Jour	Horaires	Tarif
Adhésion individuelle annuelle* obligatoire pour accéder aux différents services de l'Espace Cyber : 5 € Carte d'adhésion et règlement d'utilisation du service, remis pour toute nouvelle inscription. La carte doit impérativement être présentée pour accéder au service			
Ateliers thématiques tous publics**	Mercredi Jeudi Vendredi (1/2)	9h00 - 12h30 9h00 - 12h30 11h00 - 14h00	Planning mensuel 3€ l'atelier 15€ les 7 ateliers premier atelier offert à tout nouveau participant
Atelier collabor'actif (Exemple : cartopartie)	Vendredi (1/2)	11h00 - 14h00	Gratuit
Ateliers professionnels	Selon programmation, 1 fois par trimestre		5€ l'atelier
Accès libre	Mercredi Jeudi	9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h30	Gratuit jusqu'à 30 minutes, 1€ pour 30 minutes à 2h d'accès (matériel + connexion, sans accompagnement)
Coworking Espace de travail partagé	Mercredi Jeudi	13h30 - 16h30	5€ la demie journée Impression noir blanc - couleur offerte ***
Télétravail Bureau individuel	Mercredi Jeudi	9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h30	8 € la demie journée 15 € la journée Impression noir blanc - couleur offerte ***

* par an, à la date d'inscription
** autorisation parentale nécessaire pour les mineurs
*** limitée à 20 pages par demi-journée

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2016 avec encaissement via la régie de recette prévue à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....23 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151222-N2015-194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015
Publication : 23/12/2015

CF:\MES DOCS\CCCH\DELIB 2015-194

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme Mercedes CARRENO à M René VALORGE, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°195

OBJET : AVIS PLU DE BRIENNON

M. le Président rappelle les éléments en lien avec le SCOT (examen par la commission en charge des questions d'urbanisme) pour la commune de Briennon:

Consommation foncière :
Droit de la commune (2012-2022) : 36 400 m²
Consommation totale à Novembre 2015 : 30 779 m² (en comptabilisant le PA de 2015)
Reste donc : 5 621 m²

Rappel des droits mixité économique dans tissu urbain de la commune : 0.4 ha
Rappel des droits en équipements et service sur la commune : 0.6 ha

Consommation pour ZA

Droit de la commune : 2,2 ha
Consommation totale : Aujourd'hui rien n'a été consommé, cependant suite à la création d'un bassin de rétention et d'une voie d'accès il ne reste réellement en disponibilité que : 1.8 ha

Les données inscrites page 15 et 49 concernant les zones disponibles sont erronées.

L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.
Le document reprend bien toutes les prescriptions inscrites dans le SCoT, sauf celles concernant les coupures vertes.

Cependant il existe une différence entre le droit à bâtir de la commune inscrit dans le SCoT et celui définit dans le nouveau PLU.
De plus des prescriptions concernant des zones AU sur la période 2022-2025 y ont été inscrites, ce qui est incompatible avec le SCoT, aucun droit n'ayant été validé pour cette période.

Conclusion :

- Il est souhaité que les chiffres concernant les droits de la commune soient modifiés afin d'être cohérent avec le SCoT et que les informations concernant les prévisions sur la période 2022-2025 soient retirés des documents du PLU.
- La commune devra également modifier le récapitulatif de la superficie déjà consommée. Pour cela elle se basera sur les données qui ont été validées avec le bureau d'étude et qui sont inscrites dans la première partie de la délibération.
- Il est souhaité que les données notées page 15 et 49 concernant les disponibilités en zone d'activité soient modifiées.
- Il faut que soit rajoutée la prescription concernant les coupures vertes inscrites dans le SCoT et qui concerne la RD 4 entre Pouilly sous Charlieu et Briennon

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable sur le PLU de Briennon sous réserve que les modifications demandées et listées dans la conclusion ci-dessus soient apportées.
- Dit que l'avis sera communiqué à Mme. le Maire de Briennon.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... : 18 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151218-N2015-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2015
Publication : 18/12/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme Mercedes CARRENO à M René VALORGE, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°196

OBJET : AVIS PLU DE CUINZIER

M. le Président rappelle les éléments en lien avec le SCOT (examen par la commission en charge des questions d'urbanisme) pour la commune de Cuinzier:

Consommation foncière :

Droit de la commune (2012-2022) : 16 100 m²
Consommation totale à Novembre 2015 : 7 002 m²
Reste donc : 9 098 m²

Rappel des droits mixité économique dans tissu urbain de la commune : 0.2 ha
Rappel des droits en équipements et service sur la commune : 0.4 ha

Consommation pour ZA

Droit de la commune : 5 000 m²
Consommation totale : 0 m²
Reste donc : 0 m²
Reste un Lot de 5 000 m² dans la ZA du Pilon

L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.
Le document reprend bien toutes les prescriptions inscrites dans le SCoT.

Cependant il existe une différence entre le droit à bâtir de la commune inscrit dans le SCoT et celui définit dans le nouveau PLU de 500 m².

Conclusion : Le PLU de la commune de Cuinzier est conforme au SCoT, il est cependant souhaitable que soient modifiées les parcelles mises en zone « à urbaniser » dans le PLU, afin d'être compatible avec les droits inscrits dans le SCoT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable sur le PLU de Cuinzier sous réserve que la modification demandée ci-dessus soit apportée.
- Dit que l'avis sera communiqué à M. le Maire de Cuinzier.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....18.DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151218-N2015-196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2015

Publication : 18/12/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°197

OBJET : THD : CONVENTION DE TRAVAUX

M. le Président présente le projet de convention de travaux à passer avec le SIEL concernant le projet THD et qui définit les conditions techniques et financières de partenariat entre Charlieu Belmont Communauté et le SIEL en vue de la réalisation du projet de réseaux de communications électroniques THD FTTH.
La convention précise les modalités de financement de la phase études (APS) et travaux (APD).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer une convention de travaux avec le SIEL
- Précise qu'en accord avec le SIEL la tranche 1 de travaux (PM 12-13 et 14) sera financée par Charlieu Belmont Communauté à hauteur de 500 € la prise pour 2 565 prises.
- Dit que la dépense sera prévue en 2016 en investissement au compte 204 avec un amortissement sur 30 ans.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....22 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151222-N2015-197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

CR-MES DOCS\CCCH\DELIB\2015-197

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°198

OBJET : CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCAUX – UDAF

Mme la Vice-Présidente en charge du lien social informe le conseil que les travaux d'aménagement de la maison des services à Charlieu s'achèvent. Ainsi il y a lieu de prévoir la signature de convention d'occupation des locaux avec les différents organismes partenaires notamment l'UDAF. Le projet de convention est examiné par le Conseil Communautaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 33 pour et une abstention, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer une convention avec l'UDAF.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....22 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20151222-N2015-198-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

CF MES DOCS\CCCH\DELIB 2015\198

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°199

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION AVEC ST GERMAIN LA MONTAGNE

Monsieur le Vice-président en charge des ressources humaines signale que les horaires de la déchetterie de Belmont vont être modifiés avec des heures d'ouvertures supplémentaires les lundis et mardis. En accord avec la commune de St Germain la Montagne et son agent technique ce dernier effectuera ce temps de travail. Une convention est à signer entre la commune et la communauté de communes, elle entre parfaitement dans le cadre de la mutualisation et elle prévoit une mise à disposition de 7 H 30 hebdomadaires.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition sous réserve de l'avis de la CAP (projet de convention annexé), pour 3 mois à compter du 1er janvier 2016.
- Dit que la dépense sera prévue au budget annexe déchets ménagers canton de Belmont

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....23 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20151223-N2015-199-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2015
Publication : 23/12/2015

CT MES DOCS CCCH DELIB 2015-199

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°200

OBJET : CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCAUX – POLE EMPLOI

Mme la Vice-Présidente en charge du lien social informe le conseil que les travaux d'aménagement de la maison des services à Charlieu s'achèvent. Ainsi il y a lieu de prévoir la signature de convention d'occupation des locaux avec les différents organismes partenaires notamment le Pôle Emploi. Le projet de convention est examiné par le Conseil Communautaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 33 pour et une abstention, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer une convention avec le Pôle Emploi.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... 22 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151222-N2015-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015
Publication : 22/12/2015

CF MES DOCS CCCH DELIB 2015-200

République Française –Département de la Loire 2015-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h14), Mme MIJAT Martine (arrivée à 19h13), M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 34

Excusés : M MARTIN Jean-Luc, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal (Villers)

N°2015/N°201

OBJET : CONTRAT JARNOSSIN : FINANCEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN SUR 2016

Afin de permettre un financement du poste occupé par Monsieur François PARET, technicien de rivières à Charlieu-Belmont Communauté sur l'année 2016, il est préconisé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour solliciter 50 % sur un mi-temps de l'agent afin d'assurer la préparation du futur programme Jarnossin.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à solliciter le financement décrit plus haut auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.........23 DEC. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151223-N2015-201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015
Publication : 23/12/2015